

Enquête publique

Conclusion



**Enquête publique préalable à l'enquête parcellaire relative au projet d'aménagement du carrefour RD75-VC4-chemin du clos**



Septème : zone d'aménagement prévue

Commissaire enquêteur: Jean-Marc VOSGIEN

**CONCLUSION DE L'ENQUÊTE PARCELLAIRE :  
motivations et avis**

## Rappel de l'objet de l'enquête

Le département de l'Isère souhaite modifier un carrefour au croisement de la RD75 et le VC4 sur la commune de Septème, afin de notamment créer un carrefour en croix au lieu d'accès décalés.

Ce projet comportera des îlots surélevés seulement de 3cm pour faciliter les tourner à gauche, sans perturber le trafic lourd ni l'activité agricole.

D'autres aménagements tels que talus, passage piéton, voie piétonne, arrêt de car, parking... sont prévus

L'objectif global étant d'améliorer la sécurité suite à une accidentologie parfaitement connue sur cette zone.

L'enquête est conjointe utilité publique et parcellaire. Le rapport comportera une conclusion indépendante pour chaque enquête

## Rappel des besoins

L'emprise du projet touche des propriétés d'un hameau ainsi que des zones agricoles. Une négociation entre le département de l'Isère et les propriétaires n'a pas permis une acquisition amiable du foncier nécessaire au projet. La procédure déclaration d'utilité publique + enquête parcellaire permettra une expropriation des propriétaires réfractaires à la sécurité des autres. L'enjeu étant de réduire rapidement le nombre d'accidents et donc de drames humains.

## Motivations de l'avis

Motivations favorables

- Le projet à l'étude dure depuis une dizaine d'années, il faut avancer
- Certains propriétaires se sont opposés par le passé à la cession d'une partie de leur foncier pour réduire les risques d'accident. Cette opposition justifie l'enquête parcellaire
- Le projet 2b retenu présente le meilleur compromis technique parmi les différents projets envisagés notamment en terme d'impact minimal sur le foncier
- Le projet répond à un besoin de réduire l'accidentologie à cet endroit
- Le document notarié produit par Monsieur TROUILLET ne concerne pas les aménagements de la RD75 qui est une compétence du département et non de la commune
- Les riverains et des élus de Septème reconnaissent la nécessité de sécuriser ce virage avec croisements
- Le projet mettra en œuvre un budget conséquent : 550 k€, ce qui garantit le sérieux de l'opération et conformément aux bonnes pratiques. Les indemnités au montant du domaine sont prévues.

- Il reste une possibilité de cession amiable des terrains pour accélérer la procédure : c'est une question de responsabilité personnelle des particuliers face aux risques de nouveaux drames humains à cet endroit
- La maîtrise d'ouvrage sera assurée par le département avec notamment le maintien des espaces clos pavillonnaires durant les travaux
- Les propriétaires fonciers impactés par les expropriations se sont dits impatients que les travaux soient réalisés
- Les doléances des propriétaires sur les clôtures ont été intégrées dans le projet. Aussi bien pour la durée du chantier que de façon pérenne.
- Tous les utilisateurs ont été pris en compte.
- Le projet limite l'artificialisation des sols, le parking devra être le plus perméable possible
- Les clôtures de propriétés seront refaites suite à négociation avec le département et en conformité avec le PLU; ceux-ci demandent notamment un muret
- Il n'est pas prévu de mur antibruit qui empiéterait encore plus sur le foncier
- Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable pour la déclaration d'utilité publique

#### Motivations défavorables

- Néant

## Avis

Le bilan des motivations étant en faveur de l'expropriation, j'émet un avis **favorable** à l'enquête parcellaire du projet 2b de « tourner à gauche » envisagé par le département de l'Isère

Le 16 novembre 2023

JM VOSGIEN, commissaire enquêteur

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'JM Vosgien', is positioned below the printed name of the commissioner.

